



Hérault

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 01/07/2022

Salle du Victor Hugo – Rue des Bleuets – 34660 COURNONTERRAL

Date de convocation : 24/06/2022

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 18

Nombre de suffrages exprimés : 26

Quorum atteint

Présents (18) :

- William ARS
- Olivier DELMAS
- Patricia BELKADI
- Norbert ISERN
- Karine TURLAIS
- Yoann AGATI
- Geneviève SOLACROUP
- Anne MACIAS
- Roseline PONS TERME
- Marc OLIVIER
- Anne GACHON GARRIDO
- Gautier VIDAL
- Emilie BRIGNARD
- Paul MARTINEZ
- Anne-Marie DELOBEL
- Pascale GRIPON
- Jean-Pierre CAMBON

- Marion LIGIER

Absents représentés (8) :

- Marie-Line GIBERT : pouvoir à Roseline TERME
- Eddy GOMMERET : pouvoir à William ARS
- Flavien MERCADIER : pouvoir à Olivier DELMAS
- Julien SAVARD : pouvoir à Jean-Pierre CAMBON
- Pascal PANTHENE : pouvoir à Marion LIGIER
- Jean-Luc DELAGNES : pouvoir à Jean-Pierre CAMBON
- Sylvie VALETTE : pouvoir à William ARS
- Patrick MOREAU : pouvoir à Norbert ISERN

Absent (3) :

- Ariane CHAZERAND AZOULAY
- Céline DUCOUDRAY
- Olivier CARNET

Secrétaire de séance : Olivier DELMAS

DELIBERATION D2022-54 – PARCELLE AV109 LIEUDIT « LOUN » – ACHAT A LA SAFER

Monsieur Le Maire informe le Conseil que la SAFER a procédé à l'acquisition de la parcelle AV109 par préemption située lieudit « LOUN », à la demande de la Commune, dans le cadre de la lutte contre la cabanisation.

Une promesse unilatérale d'achat a été signée le 16 juin 2022 aux conditions suivantes (parcelle AV109 de 4 609m²) :

- bien : 17 810,00 €

- TVA : 3 562,00 €

Montant total : 21 372,00 € TTC

Il s'agit maintenant de confirmer par délibération du Conseil Municipal l'accord de la Commune pour l'acquisition aux conditions présentées ci-dessus.

Par conséquent, Monsieur Le Maire propose au Conseil :

- d'approuver l'acte à conclure avec la SAFER

- de l'autoriser à le signer.

Envoyé en préfecture le 12/07/2022

Reçu en préfecture le 12/07/2022

Affiché le 13/07/2022

ID : 034-213400880-20220701-D2022_54-DE

LE CONSEIL :

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

APPROUVE en leur entier les propositions qui lui sont faites.

FAIT ET DELIBERE A COURNONTERRAL, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



William ARS

